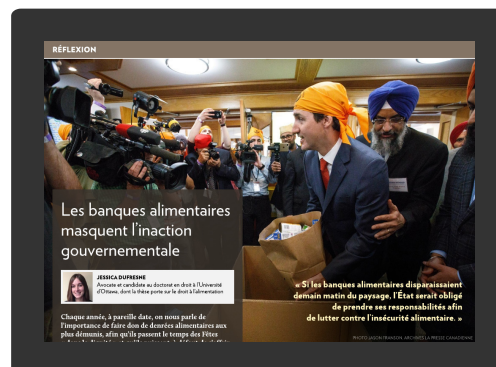




## CET ÉCRAN A ÉTÉ PARTAGÉ À PARTIR DE LA PRESSE+

Édition du 9 décembre 2018,  
section DÉBATS, écran 7



### RÉFLEXION

## LES BANQUES ALIMENTAIRES MASQUENT L'INACTION GOUVERNEMENTALE

**JESSICA DUFRESNE**

AVOCATE ET CANDIDATE AU DOCTORAT EN DROIT À L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA, DONT LA THÈSE PORTE SUR LE DROIT À L'ALIMENTATION

**Chaque année, à pareille date, on nous parle de l'importance de faire don de denrées alimentaires aux plus démunis, afin qu'ils passent le temps des Fêtes « dans la dignité » et qu'ils puissent, à défaut de s'offrir le festin que plusieurs d'entre nous attendent avec hâte, se réunir autour d'une table qui ne soit pas vide, pour une fois.**

On annonçait plus tôt ce mois-ci qu'à l'instar de 2018, 2019 s'annonce chaste pour les comptoirs alimentaires, qui peinent à fournir au nombre croissant de ménages qui ont faim de quoi se mettre sous la dent.

Nos conserves et boîtes de pâtes, si bien intentionnés puissions-nous être en les déposant dans les boîtes de don, le cœur léger et le sentiment du devoir accompli, ne suffisent pas. La charité, sans nier le soulagement momentané qu'elle apporte aux familles dans le besoin, n'appose qu'un minuscule pansement sur la plaie béante de l'insécurité alimentaire, qui continue de croître au pays (selon le Bilan-Faim 2017 des Banques alimentaires du Québec, les demandes d'aide alimentaire ont augmenté de 5 % et rien ne laisse croire que ce taux se soit amélioré en 2018).

Plus encore, elle contribue à invisibiliser la faim et, surtout, à masquer sa cause première : la pauvreté.

La charité alimentaire, malgré les bonnes intentions qui la sous-tendent, devient ainsi complice du désengagement du gouvernement face à ses obligations d'assurer un niveau de vie adéquat à l'ensemble de sa population, ce qui inclut la capacité de se nourrir convenablement et d'une façon digne. En d'autres termes, si les banques alimentaires disparaissaient demain matin du paysage, l'État serait obligé de prendre ses responsabilités afin de lutter contre l'insécurité alimentaire.

### LES ENGAGEMENTS DU CANADA

Et des responsabilités, il en a. Le gouvernement canadien s'est depuis longtemps engagé à protéger, respecter et réaliser le droit à l'alimentation de sa population, notamment à travers sa signature du Pacte international sur les droits économiques, sociaux et culturels (1966) qui reconnaît notamment le droit de toute personne d'être à l'abri de la faim. Il est donc désolant de voir que ni le gouvernement fédéral ni le gouvernement provincial, liés par cet engagement, n'aient à ce jour adopté de loi ou de politique traitant de ce droit fondamental.

Car c'est à travers la reconnaissance de ce droit que se trouve selon moi la solution durable à l'insécurité alimentaire, en ce qu'il propose une démarche holistique face à la faim, misant à la fois sur l'accessibilité physique et économique d'une alimentation saine, stable, durable et adéquate. L'Organisation des Nations unies est d'ailleurs de ce même avis, et a eu

l'occasion de rappeler au gouvernement canadien la teneur de ses engagements en la matière lors de la visite de son Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation en 2012.

Celui-ci a quitté le pays en dressant un portrait particulièrement navrant de la situation alimentaire canadienne, en invitant les décideurs publics à honorer leurs engagements au regard du droit à l'alimentation.

La reconnaissance effective de ce droit dont nous jouissons tous, il est important de se le rappeler, commence donc par la désinstitutionnalisation des banques alimentaires, sur lesquelles le gouvernement déverse la quasi entière responsabilité de nourrir les plus démunis qui, en raison des nombreuses hausses du panier d'épicerie, ne sont plus uniquement des gens sans emploi, mais également des salariés, des étudiants et de jeunes familles qui ne parviennent plus à absorber les hausses du prix des denrées alimentaires.

C'est ici que ma réflexion s'arrête, en raison du dilemme bien réel du soulagement immédiat que fournissent les banques alimentaires et qui, à quelques semaines à peine des festivités annuelles tant attendues, offriront un bref répit à de nombreuses familles.

Ce que j'aimerais que vous reteniez de ces quelques lignes, au-delà de la remise en cause, à long terme, de la pertinence de la charité alimentaire, c'est le fait que nous avons tous et chacun un droit fondamental à l'alimentation et que nous nous devons de le rappeler à nos gouvernements qui s'en remettent à nos bons sentiments pour pallier leur désengagement. Je vous invite donc, accessoirement à votre don annuel à la guignolée, à rédiger une courte lettre à vos députés leur rappelant l'importance du droit à l'alimentation ou encore à signer la Pétition pour le droit à une saine alimentation, proposée par le Regroupement des cuisines collectives du Québec.